



LE MERCREDI 8 MARS 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 8 mars 2017, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Sylvain Tremblay

Marc-Olivier Bisson
Charles Côté
Sylvain Léger
Dany Ouellet

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke
Andreann Thibert

Absences

Richard Durocher

Anik Morin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président de la CSCV et nouvelles de la FCSQ

- . Évoque le dossier médiatique quant à l'état de vétusté des écoles et mentionne que la CSCV a une cote A (Très bon), la meilleure des cinq notes possibles.
- . Dévoilement, par le ministère de l'Éducation, des plus récentes données quant au taux de diplomation et de qualification : évoque la hausse importante de ce taux à la CSCV.
- . Remercie Mme Anne-Marie Arcand d'avoir représenté la CSCV lors d'une conférence de presse où le député de Papineau, M. Alexandre Iracà, a remis un appui financier de 3000 \$ à la Boutique des 121 trésors.
- . Évoque le confinement des élèves de l'école Maria-Goretti, le 23 février, compte tenu qu'un individu s'était barricadé dans la résidence en face de l'école. Félicite M. Stéphane Paquette pour son excellent travail et salue le support offert par la Ville de Thurso dans cette situation.
- . Remercie la TVC Basse-Lièvre pour la diffusion, depuis de nombreuses années, des séances du Conseil des commissaires et évoque qu'il s'agit possiblement de la dernière diffusion intégrale d'une séance et que le format de diffusion est appelé à être modifié.

Parole aux commissaires

Monsieur Sylvain Tremblay

- . Souligne que M. Éric Sincennes, directeur de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins a présenté, en France, les façons de faire de l'école qui contribue à son succès et le remercie de faire rayonner la CSCV.

Monsieur Daniel Cooke

- . Mentionne que l'école Providence / J.-M.-Robert a tenu une journée traditionnelle où des chants, des danses folkloriques, des démonstrations de confection de statues de glace et d'autres activités étaient offertes aux élèves.

Madame Martine Caron

- . Souligne que le 8 mars est la *Journée mondiale de la femme*.

Monsieur Raymond Ménard

- . Souligne la qualité de l'entretien préventif des écoles de la CSCV et évoque les travaux effectués à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau afin d'assurer une surveillance plus efficace des lieux.

Monsieur Charles Côté

- . Félicite les élèves de l'école Maria-Goretti d'avoir bien réagi et gardé leur calme pendant la situation de confinement du 23 février dernier et remercie le directeur de l'école, M.



1928

Stéphane Paquette ainsi que les membres du personnel pour leur professionnalisme dans cette situation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 69 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2017

RÉSOLUTION 70 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 1^{er} février 2017 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 15 FÉVRIER 2017

RÉSOLUTION 71 (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 15 février 2017 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité relatif aux affaires financières et matérielles par monsieur le commissaire Sylvain Léger :

- . Dossier des frais chargés aux parents
- . Taxation scolaire et migration vers la Commission scolaire Western Québec
- . Tableau de bord mensuel
- . Appel d'offres regroupé quant à l'approvisionnement en huile à chauffage

Comité de parents par monsieur le commissaire Daniel Cooke

- . Conférence de Sarah Plourde quant à la confiance en soi pour les élèves : environ 50 parents d'élèves y ont participé

Comité consultatif de transport par monsieur le commissaire Daniel Cooke

- . Révision de la politique relative au transport des élèves

Comité TIC par monsieur le commissaire Charles Côté

- . Déploiement du portail parents
- . Programme de remplacement des tableaux numériques interactifs (TNI)
- . Plan de renouvellement des portables pour les élèves HDAA
- . Visite de deux écoles secondaires par Mme Rita de Santis, ministre, afin d'aborder avec les élèves l'importance de la protection des renseignements personnels

CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 – ADOPTION

RÉSOLUTION 72 (2016-2017)

Attendu qu'en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q.C.I.-13.3), la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;



Attendu les termes de la résolution 042 (2016-2017) intitulée « Calendrier scolaire 2017-2018 – adoption »;

Attendu que le calendrier scolaire 2017-2018 ainsi adopté déterminait notamment que la semaine de relâche était prévue du 26 février au 2 mars 2018, tel qu'il avait été entendu dans le cadre de la concertation régionale avec les autres commissions scolaires de l'Outaouais;

Attendu que les autres commissions scolaires de l'Outaouais prévoient maintenant tenir la semaine de relâche au cours de la semaine du 5 au 9 mars 2018;

Attendu que pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées la concertation régionale est essentielle compte tenu que cela engendrerait des impacts importants pour les parents et les employés de la CSCV s'il advenait que le moment de la semaine de relâche différerait selon les commissions scolaires de l'Outaouais;

Attendu que dans ce contexte, la CSCV a choisi de retourner en consultation;

Attendu les consultations effectuées auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et du comité de relations de travail du personnel enseignant;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 1^{er} février et du 8 mars 2017;

Attendu la recommandation du directeur de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que de l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le calendrier scolaire 2017-2018, qui prévoit notamment que la semaine de relâche se déroulera du 5 au 9 mars 2018, soit adopté tel que déposé;

QUE la présente résolution abroge la résolution 042 (2016-2017) intitulée « Calendrier scolaire 2017-2018 – adoption ».

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote.

POUR (11) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Marc-Olivier Bisson, Daniel Cooke, Charles Côté, Cécile Gauthier, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Dany Ouellet, Andreann Thibert, Sylvain Tremblay

CONTRE (1) : Sylvain Léger

ABSTENTION (1) : Martine Caron

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION EN VERTU DES ARTICLES 9 À 12 DE LA LOI SUR
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

RÉSOLUTION 73 (2016-2017)

Attendu les termes de la plainte formulée par l'élève dont le numéro de fiche est le 2271971;

Attendu que le comité de révision a analysé la plainte et, conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'élève et sa mère ont eu l'occasion de présenter leurs observations;

Attendu la recommandation formulée par le comité de révision déposée, à huis clos, au Conseil des commissaires lors du comité de travail du 8 mars 2017;

Après mûres délibérations;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le Conseil des commissaires entérine les recommandations du comité de révision;



QUE le secrétaire général soit mandaté à transmettre copie de la présente résolution à l'élève concernée ainsi qu'à la direction de l'établissement concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 4 NOVEMBRE 2018 – AUTORISATION ACCORDÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE NE PAS AGIR À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 74 (2016-2017)

Attendu que l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., C.E.-2.3) prévoit que le directeur général de la commission scolaire agit d'office à titre de président d'élection et qu'il ne peut refuser d'agir qu'avec l'autorisation du Conseil des commissaires;

Attendu que la prestation de travail du président d'élection lors d'un scrutin général est estimée à environ 480 heures par le Directeur général des élections du Québec;

Attendu la demande formulée par le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, à l'effet de ne pas agir à titre de président d'élection en vue de l'élection générale scolaire prévue le 4 novembre 2018;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 22 février 2017;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le directeur général soit autorisé à ne pas agir à titre de président d'élection lors du scrutin scolaire du 4 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSIDENTE D'ÉLECTION EN VUE DE L'ÉLECTION SCOLAIRE DU 4 NOVEMBRE 2018 – NOMINATION

RÉSOLUTION 75 (2016-2017)

Attendu que l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., C.E.-2.3) prévoit que le directeur général de la commission scolaire est d'office le président d'élection et qu'il ne peut refuser d'agir qu'avec l'autorisation du Conseil des commissaires qui nomme une autre personne pour le remplacer;

Attendu que ce Conseil des commissaires a accordé ladite autorisation par l'entremise de la résolution 74 (2016-2017) ayant pour titre « *Élection générale du 4 novembre 2016 – autorisation accordée au directeur général de ne pas agir à titre de président d'élection* »;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 22 février 2017;

Attendu que le président d'élection doit nommer, pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions, un secrétaire d'élection, tel que prévu à l'article 23 de la *Loi sur les élections scolaires*;

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE monsieur Yvon Landry soit nommé président d'élection dans le cadre de l'élection scolaire qui aura lieu le dimanche 4 novembre 2018;

QUE monsieur Yvon Landry ait le mandat d'embaucher un(e) secrétaire d'élection afin de l'assister dans l'exercice de ses fonctions;

QUE le secrétaire général soit mandaté à négocier une entente avec monsieur Yvon Landry;



1931

QUE le président et le directeur général soient et sont par la présente autorisés à signer l'entente à intervenir avec monsieur Yvon Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LE FESTIVAL THURSO EN MUSIQUE ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 76 (2016-2017)

Attendu que le *Festival Thurso en musique* désire organiser un festival musical à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins;

Attendu que les termes de l'entente entre le *Festival Thurso en musique* et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées conviennent aux deux (2) parties;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux ressources matérielles lors de leur rencontre du 20 février 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente négociée avec le *Festival Thurso en musique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROVISIONNEMENT EN HUILE À CHAUFFAGE POUR LES ANNÉES 2017 À 2020 – MANDAT AU CSPQ

RÉSOLUTION 77 (2016-2017)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées utilise le Portail d'approvisionnement du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'approvisionnement en huile à chauffage depuis 2009;

Attendu que le CSPQ retourne en soumission pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020 avec une possibilité de prolongation d'un an se terminant le 31 mars 2021;

Attendu que le Service des ressources matérielles est satisfait des services rendus;

Attendu l'assouplissement des conditions administratives rattachées au suivi du prix à la rampe;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux ressources matérielles lors de leur rencontre du 20 février 2017;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées utilise les services du fournisseur recommandé par le Centre de services partagés du Québec pour son approvisionnement en huile à chauffage pour les années 2017-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MRC DE PAPINEAU ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES CONCERNANT UN PROJET DE FRIPERIE À L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE / AUX TROIS-CHEMINS

RÉSOLUTION 78 (2016-2017)



1932

Attendu que des élèves de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins ont mis en place un projet de friperie à l'intention des élèves;

Attendu que l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins a demandé, et obtenu, une subvention du *Fonds de développement jeunesse* administré par la Table jeunesse Papineau sous l'égide de la MRC de Papineau;

Attendu que ladite subvention est d'un montant maximum de 1 000 \$;

Attendu les termes du projet de protocole d'entente soumis par la MRC Papineau;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 22 février 2017;

Attendu la recommandation du directeur de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par le présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION

RÉSOLUTION 79 (2016-2017)

Attendu les termes de la résolution 28 (2016-2017) intitulée « Mandat octroyé et formation des comités restreints du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2016-2017 »;

Attendu l'intérêt manifesté par Mme Andreann Thibert à l'effet de siéger auprès d'un comité restreint supplémentaire;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE madame Andreann Thibert soit nommée membre du comité des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 80 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville.

Il est 21 h 12.